

## Assurance de Protection juridique

Seuls des juristes chevronnés peuvent faire valoir vos prétentions légales et contractuelles ou, si nécessaire, vous défendre et défendre vos droits efficacement devant un tribunal.

Accompagnés par des organismes porteurs de risque, nous innovons par le développement de programmes d'assurance dans un environnement dérégulé et en constante évolution.

Les litiges juridiques dans le domaine médical et paramédical ou proches de ces professions sont de plus en plus courants. L'assurance de protection juridique garantit une couverture complète dans le domaine professionnel, privée et en matière de circulation.

En cas de litige et pour aller à l'essentiel, vous aurez à votre disposition du lundi au vendredi le service de consultations juridiques par téléphone (JurLine) pour vous guider et vous conseiller afin de prendre les bonnes décisions lorsque vous êtes confrontés à un litige.

Si le litige perdure, des juristes, formés aux nouvelles méthodes de règlements amiables comme la médiation, négocient pour vous un accord durable.

En cas de procédure judiciaire, vous avez à votre disposition des réseaux d'experts et de médiateurs. Vous pouvez également recourir à un avocat de votre choix. Les frais et honoraires du médiateur, de l'avocat ou de l'expert ainsi que les frais des tribunaux sont pris en charge jusqu'à concurrence du montant mentionné dans votre police d'assurance.

#### Protection juridique pour personnel paramédical indépendant et professions proches

Litiges liés à l'exploitation, notamment : assurances, pénal, litige en qualité de locataire ou de propriétaire du cabinet, litige en droit du travail en votre qualité d'employeur, assurance ainsi que les litiges contractuels (clients-fournisseurs), tels qu'ils sont énumérés dans les conditions générales d'assurances, sont couverts dans votre contrat.

#### Protection juridique privée

Elle vous aide à faire valoir vos prétentions en dommages et intérêts à l'égard de tiers dont la responsabilité civile est engagée. Prend votre défense en cas d'implication dans une procédure pénale ou dans le cadre d'un différend en relation avec un contrat d'assurance, de travail, de bail à loyer ou en tant que consommateur où les sources de litiges sont nombreuses. De même, les litiges de voisinages sont couverts comme ceux liés à votre qualité de propriétaire de votre résidence principale et notamment en relation avec des travaux d'aménagement ou d'entretien.


#### Protection juridique circulation

Elle vous aide lors de litiges ou d'événements liés à la circulation routière, soit en cas de retrait de permis de conduire, lors d'une procédure pénale ou lors de litiges avec des assurances. Sont également assurés des litiges juridiques provenant de contrats d'achat, de réparation ou de leasing.

Dans notre prime forfaitaire extrêmement avantageuse, l'ensemble des véhicules d'un ménage sont assurés, sans distinction de l'immatriculation.

	Prime annuelle
• Protection juridique pour personnel paramédical indépendant et professions proches	
• Protection juridique privée	CHF 320
• Protection juridique circulation	

*Risques spéciaux (propriétaire, bateaux, pilotes, etc...) se renseigner auprès d'Advisor Swiss Insurance*



Advisor Swiss Insurance assure des personnes de toutes nationalités. Le strict contrôle des règles imposées par la loi suisse sur les contrats d'assurance et par l'autorité de surveillance des marchés financiers FINMA garantit la meilleure sécurité à ses clients.

**Service clientèle**

Tel : +41 21 620 75 00  
courtage@advisor-swiss.com

**Siège social Suisse, Lausanne**

Avenue de Provence 4  
CH-1007 Lausanne  
Tel : +41 21 620 75 00  
Fax : +41 21 620 75 01  
courtage @advisor-swiss.com  
www.advisor-swiss.com

**Advisor Swiss Insurance**

Société enregistrée auprès de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA sous le 29'195

